

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 avril 2020 à 16 h 00** par voie téléconférence en raison de la pandémie reliée au COVID-19.

Étaient présents à cette téléconférence Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault, secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2246-04-20 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2247-04-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 avril 2020 avec l'ajout au point #3 : Tenue de la rencontre à huis clos par téléconférence et dans varia : Amélioration du réseau Ethernet des étangs aérés.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2020
4. Approbation des comptes à payer au 01 avril 2020
5. Remplacement de deux clapets anti-retours et deux vannes à la station Blanchard. Changements apportés à la soumission initiale
6. Varia
7. Parole à l'assistance
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 01 avril 2020

ADOPTÉE

2248-04-20 Tenue de la rencontre à huis clos par téléconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; (a été prolongé)

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance à huis clos;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

QUE les membres du conseil d'administration acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE

2249-04-20 Approbation du procès-verbal du 11 mars 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2020.

ADOPTÉE

2250-04-20 Approbation des comptes à payer au 01 avril 2020

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 11 mars 2020 au montant total de 37 817.78\$ à savoir les chèques numéro 4093 à 4101 pour un montant de 8 879.31\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 28 938.47\$.

ADOPTÉE

2251-04-20 Remplacement de deux clapets anti-retours et deux vannes à la station Blanchard. Changements apportés à la soumission initiale

CONSIDÉRANT l'erreur de la première soumission sur le prix des clapets de retenu qui passent de 2199.00\$ à 4995.00\$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Émile Latreille, chef opérateur, de procéder à la modification de la résolution #2244-03-20 afin qu'il puisse procéder à la commande des deux clapets de retenus, des deux vannes et des 4 kits d'assemblage pour la station Blanchard.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Émile Latreille, chef opérateur, nous indique que ces équipements doivent être remplacés puisque datant de la construction de la station soit de 1995.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Xylem avait un prix plus élevé encore de l'entreprise AQUA Mécanique.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise l'achat des deux vannes et des deux clapets proposés par l'entreprise AQUA MÉCANIQUE pour un montant de 15 744.00 \$ plus les taxes applicables et modifient par le fait même la résolution #2244-03-20.

ADOPTÉE

Varia

2252-04-20 Amélioration du réseau Ethernet des étangs aérés

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Suite à la visite sur les lieux de Monsieur Steve Garstang de l'entreprise Groupe Neotech spécialisé dans l'architecture réseautique. Il en est venu à conclure que les équipements sur place aux étangs aérés étaient victimes d'attaques continues provenant d'internet et que le routeur existant n'était pas en mesure de répondre correctement à ces attaques. Rien nous laisse croire qu'il y a eu intrusion de notre réseau via ces attaques mais le routeur, sous cette charge continue, tombe en faute et redémarre continuellement. C'est la raison pour laquelle les opérateurs perdaient leurs communications avec les stations de pompage de la Régie.

CONSIDÉRANT ces faits, Monsieur Jacques Legault, secrétaire de la RAC et directeur du service du traitement des eaux et des technologies de l'information pour la ville de Coteau-du-Lac, propose au conseil d'administration de la Régie et avec l'accord des représentants de Coteau-du-Lac, le raccordement via un pont sans fil des équipements des étangs aérés au réseau WIFI que la ville de Coteau-du-Lac a déployé pour son usage exclusif des systèmes de traitement des eaux dans le parc industriel. De cette façon, la régie bénéficiera de la protection déjà en place du réseau internet via son pare-feu Watchguard situé à l'usine de filtration du parc industriel.

CONSIDÉRANT qu'il sera toujours possible pour la Régie de se retirer du réseau de Coteau-du-Lac et revenir avec un fournisseur directement en installant un pare-feu comme il se doit aux étangs afin d'éliminer les attaques.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise la dépense de 1919.05\$ plus taxes de Groupe Neotech et par le fait même le raccordement de ses équipements au réseau WIFI de Coteau-du-Lac. Le prix peut fluctuer en fonction du temps de travail requis.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2253-04-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 01 avril 2020

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 01 avril 2020 soit levée à 16 h 16

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, présidente

Jacques Legault, secrétaire